

À vous de décider:

Contestations fondées sur la *Charte* à l'intention de la sixième année



La série relative à la *Charte* comprend :

Pour les enseignants

Présentation aux enseignants
Activités d'élargissement
Un bref résumé de la *Charte canadienne des droits et libertés*
Liens avec le programme d'étude
Grille d'évaluation
Liens et ressources

Pour les élèves

Les animaux

Adinak et la *Charte des droits et libertés*
Histoire un : Marcel Orignal et la liberté de circulation et d'établissement
Histoire deux : Ava Caribou et les droits à l'égalité
Histoire trois : Rufus Raton et les fouilles, les perquisitions et les saisies
Histoire quatre : Attila Corbeau et la liberté d'association

Les extra-terrestres

La planète Zirkon et la *Charte des droits et libertés*
Histoire un : Axu l'extra-terrestre et la liberté de circulation et d'établissement
Histoire deux : Aqua Stellaire et les droits à l'égalité
Histoire trois : Orion Axel et les fouilles, les perquisitions et les saisies
Histoire quatre : Razor Cosmos et la liberté d'association

Présentation aux enseignants

Contestations fondées sur la *Charte* à l'intention de la sixième année est conçu comme une ressource d'enseignement et d'apprentissage destinée aux élèves de sixième année.

Les élèves ont le choix de visiter le monde imaginaire d'Adinak qui est peuplé d'animaux ou la planète extra-terrestre Zirkon où ils explorent des histoires présentant des cas susceptibles de faire preuve d'injustice. Ils doivent décider si ces situations pourraient être contestées avec succès en vertu de notre *Charte canadienne des droits et libertés* existante.

Les histoires explorent quatre articles de la *Charte*. Des activités complémentaires et des contestations associées à la *Charte* figurent après chaque histoire. La ressource peut servir d'activité d'initiation, de document d'appui ou de leçon de base.

Activités d'élargissement

Les activités suivantes sont conçues pour (a) incorporer la pensée critique et (b) faciliter la compréhension des élèves quant à la façon dont la *Charte* protège les droits et libertés au Canada.

Formats de présentation

Les activités conviennent aux présentations en classe ou aux présentations devant un public plus large à l'aide de formats tels que blogues, journaux, affichage, etc.

Jugement

Par le biais d'un babillard ou d'un affichage en ligne, les élèves décrivent quel article de la *Charte* a eu le **plus** grand impact historique sur les Canadiens. Défendre ce choix.

Classement

Les élèves classent les droits et libertés garantis par la *Charte*. Le classement peut illustrer en ordre décroissant d'importance la valeur de la *Charte* pour (a) tous les Canadiens, (b) les immigrants, (c) les minorités de langue officielle, (d) les élèves de sixième année.

Création

Les élèves

- rédigent des récits de fiction semblables à ceux présentés ici, mais axés sur différents droits ou libertés;
- écrivent dans des blogues réfléchissant sur l'importance de la *Charte* et comparant leur vie à celle d'un enfant qui vit dans un pays où ses droits garantis par la *Charte* sont limités;
- créent une charte des droits pour la classe de sixième année;
- élaborent un tableau à deux colonnes avec les « besoins » et les « droits ». Expliquer la différence entre un besoin et un droit sous l'angle de la protection des droits individuels et des droits collectifs.

Un bref résumé de la *Charte canadienne des droits et libertés*

La *Charte canadienne des droits et libertés*, connue plus simplement comme la *Charte*, est entrée en vigueur le 17 avril 1982. La *Charte*, fondée sur la primauté du droit, fait partie de la Constitution du Canada et a été rédigée afin de garantir à tous les Canadiens l'accès aux droits et libertés fondamentales.

La *Charte des droits et libertés* est importante car elle prime sur les autres lois qui s'avèrent contrevirer à la *Charte*. Les tribunaux canadiens parviennent fréquemment à des décisions dans lesquelles ils invoquent les dispositions de la *Charte* pour conformer les lois canadiennes aux principes et aux valeurs de la société canadienne.

Article 1 : Garantie des droits et libertés

La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Article 2 : Libertés fondamentales

La *Charte* reconnaît les libertés fondamentales suivantes :

- liberté de conscience et de religion;
- liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;
- liberté de réunion pacifique;
- liberté d'association.

Articles 3, 4 et 5 : Droits démocratiques

Protègent les droits démocratiques tels que le droit de vote et contient des règles garantissant aux Canadiens un gouvernement démocratique.

Article 6 : Liberté de circulation et d'établissement

Protège le droit des Canadiens de se déplacer dans tout le pays, et le paragraphe 6(1) garantit que tous les citoyens canadiens sont libres d'aller et venir à leur guise.

Articles 7 à 14 : Garanties juridiques

Énoncent des droits qui protègent les Canadiens dans leurs rapports avec le système judiciaire. Les garanties juridiques incluent le droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives (article 8 de la *Charte*).

Article 15 : Droits à l'égalité

Garantit que toutes les personnes au Canada – sans distinction de race, de religion, de nationalité, d'origine ethnique, de couleur, de sexe, d'âge ou de déficiences mentales ou physiques – sont égales devant la loi.

Autre

La *Charte* reconnaît également le patrimoine multiculturel des Canadiens, protège les langues officielles et les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et garantit les droits des peuples autochtones du Canada.

Liens avec le programme d'étude

La présente ressource est reliée au Programme d'études de l'Alberta pour les Études sociales en sixième année. Elle examine la *Participation des citoyens à la prise de décision*, qui s'applique aux connaissances et à la compréhension des objectifs et des habiletés relatives aux dimensions de la réflexion, à la participation sociale en tant que processus démocratique, à la recherche mûrement réfléchi de renseignements, ainsi qu'à la communication, le tout dans le contexte de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Grille d'évaluation

Il s'agit d'une grille générale pouvant être adaptée à des devoirs précis.

Niveau Critères	4 Excellent	3 Compétent	2 Suffisant	1 Limité *	Insuffisant Blanc *
Fait preuve d'une compréhension de la façon dont la Charte protège les droits et libertés des Canadiens (6.1.3)	Fournit des renseignements complets sur la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .	Fournit des renseignements détaillés sur la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .	Fournit des renseignements de base sur la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .	Fournit des renseignements incomplets sur la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .	Aucune note n'est attribuée car il y a insuffisance de preuves du rendement de l'élève en fonction des exigences de la tâche d'évaluation.
Fait preuve de pensée critique pour analyser dans quelle mesure la Charte protège les droits individuels et les droits collectifs des Canadiens (6.1.2; 6.1.3; 6.5.1)	Fournit des exemples enrichissants et détaillés de la mesure dans laquelle la <i>Charte</i> protège les droits individuels et les droits collectifs des Canadiens.	Fournit des exemples significatifs de la mesure dans laquelle la <i>Charte</i> protège les droits individuels et les droits collectifs des Canadiens.	Fournit des exemples appropriés de la mesure dans laquelle la <i>Charte</i> protège les droits individuels et les droits collectifs des Canadiens.	Fournit des exemples vagues de la mesure dans laquelle la <i>Charte</i> protège les droits individuels et les droits collectifs des Canadiens.	
Communique l'information (4.5.8.6)	Communique l'information de manière convaincante afin d'éveiller son public.	Communique l'information de manière déterminée afin d'intéresser son public.	Communique l'information d'une manière explicite qui retient généralement l'attention du public.	Communique l'information d'une manière superficielle qui contribue peu à soutenir l'attention du public.	

Liens et ressources

1. Canada Inc. *Libertés fondamentales*. http://charterofrights.ca/fr/02_00_01
2. Patrimoine canadien. *Votre Guide de la Charte canadienne des droits et libertés*. <http://www.pch.gc.ca/pgm/pdp-hrp/canada/guide/index-fra.cfm>
3. Canadian Legal FAQs. *Charte canadienne des droits et libertés*. <http://www.law-faqs.org/wiki/index.php/Res/fran>
4. Ministère de la Justice. *Charte canadienne des droits et libertés*. http://laws.justice.gc.ca/fr/charte/Charte_index.html
5. John Humphrey Centre. *Youth Guide to the Charter of Rights and Freedoms*. <http://jhcentre.org/dnn/Portals/0/Publications/Youth%20Guide.pdf>
6. Bibliothèque et Archives Canada. *Bâtir une société juste*. <http://www.collectionscanada.gc.ca/droits-et-libertes/index-f.html>
7. The Loyal Edmonton Regiment Museum. *Rights and Freedoms- Introduction*. www.lermuseum.org/ler/cof/rightsandfreedom/
8. The University College of Cape Breton Children's Rights Center. *Children's Rights Education Curriculum Resource*. http://discovery.uccb.ns.ca/psych/images/uploads/Final_Grade_6_Curriculum.pdf